

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **6 février 2018** à l'hôtel de ville, à **19 h 00**, et à laquelle sont présents la maire, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence du maire Madame Andrée Brosseau.

Est également présent Monsieur Sylvain Bernard, trésorier qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation et autorisation de signature. Entente de départ du directeur général et greffier.
4. Parole au public;
5. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

33-02-2018

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 6 février 2018

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

34-02-2018

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 février 2018

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé..

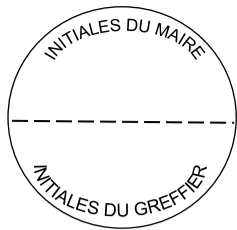
ADOPTÉE à l'unanimité

3.

35-02-2018

Acceptation et autorisation de signature. Entente de départ du directeur général et greffier.

ATTENDU QUE le conseil a décidé de mettre fin à l'emploi de Monsieur Luc Laberge, directeur général et greffier;



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Séance extraordinaire du 6 février 2018

ATTENDU QU'une entente intervenue entre les parties concernant les modalités de fin d'emploi de monsieur Luc Laberge a été conclue le 2 février 2018;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**

D'ENTÉRINER,

la décision de mettre fin à l'emploi de monsieur Luc Laberge à titre de directeur général et greffier de la Ville à compter du 2 février 2018;

D'AUTORISER,

la mairesse, à signer, pour et au nom de la Ville l'entente de fin d'emploi, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile.

D'AUTORISER,

le trésorier de verser les sommes prévues à ladite entente signée entre les parties;

QU'

une copie de la présente résolution soit acheminée à monsieur Luc Laberge;

ET QUE,

le trésorier certifie la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a eu aucune parole du public.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

36-02-2018

Levée de la séance extraordinaire du 6 janvier 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire soit et est levée à 19 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Sylvain Bernard

Sylvain Bernard, CPA, CA,
Trésorier